

## EDITO

Chaque jour, nous sommes collectivement confrontés à de nouveaux défis pour garantir la qualité et la sécurité des soins. Dans ce numéro du CRIQUET'S, nous vous proposons un éclairage sur des sujets d'actualité qui méritent toute notre vigilance.

### • Médicaments : entre vigilance et nouvelles réglementations

L'augmentation des intoxications volontaires au paracétamol chez les mineurs nous alerte sur la vigilance et l'information à communiquer sur le risque médicamenteux lors de sa délivrance. Par ailleurs, la récente obligation d'ordonnance pour la pseudoéphédrine rappelle la nécessité d'encadrer l'utilisation des médicaments à risques.

### • Prévention des infections et bon usage des antibiotiques

Dans les EHPAD, la lutte contre l'antibiorésistance se poursuit avec des recommandations adaptées pour éviter les prescriptions inutiles sous forme d'aides à la décision pour traiter les infections urinaires.

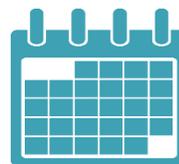
### • Sécurité des soins : culture et partage d'expériences

Une enquête nationale met en lumière des axes d'amélioration en matière de culture de sécurité. Pour vous accompagner, l'ERAGE met à disposition des fiches pratiques pour favoriser le retour d'expérience et la diffusion des bonnes pratiques.

Enfin, nous vous donnons rendez-vous le 9 octobre à Talant pour une journée dédiée à la certification et au partenariat avec les patients, un enjeu clé pour l'avenir de nos pratiques.

Excellente lecture à toutes et tous !

Alain MORIN



## AGENDA

*Save the date*

JOURNÉE RÉGIONALE

SANITAIRE



 **Judi 9 octobre 2025**  
 TALANT (proche de Dijon)  
 De 9h à 17h

### Certification & Partenariat avec le patient

Journée destinée aux établissements sanitaires qui souhaitent dynamiser leur démarche qualité. Vous êtes directeur, cadre de santé, médecin, soignant, qualificateur, personne en charge de la qualité des soins ou des relations avec les usagers, représentant d'usagers ? Vous êtes les bienvenus pour échanger et partager votre expérience !

**Vous recevrez dans quelques semaines le pré-programme et le formulaire d'inscription en ligne.**

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :**

**Les pilotes du projet :**

[claudine.houdelette@requa.fr](mailto:claudine.houdelette@requa.fr)

[aurelie.grillot@requa.fr](mailto:aurelie.grillot@requa.fr)

03 81 61 68 10

Rencontre régionale co-organisée par



## Alerte : Recrudescence des intoxications volontaires au paracétamol chez les mineurs

L'ARS Bourgogne Franche-Comté, en lien avec les Centres Régionaux de Pharmacovigilance, l'OMEDIT et le Centre Antipoison Est de Nancy, alerte les officines de la région sur l'augmentation des intoxications volontaires au paracétamol apparaissant dans le monde, notamment chez les mineurs.

Cette hausse est liée à :

- ✓ L'augmentation des comportements suicidaires chez les jeunes ;
- ✓ Un nouveau défi sur les réseaux sociaux (« paracétamol challenge ») incitant à des ingestions massives de paracétamol ;
- ✓ Un accès facilité aux médicaments contenant du paracétamol (dispensation sans ordonnance, présence dans les armoires à pharmacie familiales).

**⚠ Vigilance accrue en officine :** Toute délivrance à un mineur non accompagné doit être réalisée avec discernement. Il est essentiel d'évaluer le contexte et, lorsque c'est possible, de s'assurer de l'accord parental.

**🔍 Rappel des obligations pharmaceutiques :**

- 📌 Information et conseil sur l'usage des médicaments (art. R. 4235-48 CSP).
- 📌 Refus de dispensation quand la santé du patient le justifie (art. R. 4235-61 CSP).
- 📌 Respect des recommandations de l'ANSM : limitation à 2 boîtes par patient en période de tension d'approvisionnement. [Actualité - Paracétamol : limiter les tensions d'approvisionnement qui se prolongent - ANSM](#)

L'ANSM a par la suite également communiqué sur ce sujet : [Actualité - Paracétamol : attention aux intoxications volontaires par des enfants et des adolescents - ANSM](#)

**⚠ Risque toxique :** Le paracétamol est un toxique hépatique dont les symptômes apparaissent sous 24-48h.

Si besoin d'avis/conseil sur l'ingestion de paracétamol, contacter immédiatement le Centre Antipoison de Nancy au **03 83 22 50 50** (service 24h/24).

## Infections urinaires en EHPAD



Le CRAtb a travaillé sur la réalisation de deux nouveaux outils pour mieux prendre en charge les infections urinaires en EHPAD. Un 1<sup>er</sup> outil, à destination du personnel paramédical, traite du bon usage des examens paracliniques : bandelette urinaire et ECBU pour diagnostiquer l'infection urinaire. Un 2<sup>ème</sup> outil est un outil d'aide à la décision médicale de l'antibiothérapie devant une infection urinaire. Ces deux outils donnent ainsi toutes les clés pour bien diagnostiquer et bien traiter les infections urinaires avec les spécificités propres aux personnes âgées.

Actuellement en France, l'**antibiorésistance** est une problématique majeure avec **1/3 seulement des prescriptions adéquates et justifiées**.

Ces prescriptions aboutissent à l'augmentation des **résistances aux antibiotiques**, notamment dans les **EHPAD**, surtout concernant les **pathogènes urinaires**.

Les données de la mission nationale PRIMO confirment cette problématique avec une **augmentation forte en région Bourgogne Franche-Comté** du taux de *Klebsiella pneumoniae* urinaire résistante aux céphalosporines de 3<sup>ème</sup> génération et aux fluoroquinolones. Ceci contraste avec la stabilisation de la résistance aux fluoroquinolones au niveau national.

Afin d'essayer de lutter contre l'antibiorésistance, le CRAtb, en collaboration étroite avec les services de Gériatrie du CHU de Dijon et du CHU de Besançon, a créé deux documents pour promouvoir le bon usage des antibiotiques dans les infections urinaires en EHPAD en évitant autant que possible la prescription de céphalosporines de 3<sup>ème</sup> génération et de fluoroquinolones, qui restent indiquées en l'absence d'autre solution thérapeutique.

Le travail se décline en deux documents : un **triptyque d'aide à la décision sur le plan médical** et un **diptyque d'aide aux bons usages à destination du personnel paramédical**. Retrouvez les ici ➡ [Infection urinaire en EHPAD | Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté](#)

## Les infections à Clostridium difficile : un document de référence à votre disposition

Le Centre Régional d'Antibiothérapie de Bourgogne-Franche-Comté (CRAtb BFC) et le Centre de Prévention des Infections Associées aux Soins de Bourgogne-Franche-Comté (CPIAS BFC) mettent à votre disposition un **document pratique pour accompagner la prise en charge des infections à Clostridioides difficile (ICD)**.

Ce document se compose :

- ✦ **D'une fiche conseil** destinée aux patients, pour les informer de manière claire et accessible sur l'infection. ➡ [Patient porteur d'une diarrhée à CD](#)
- ✦ **D'une actualité dédiée aux professionnels de santé**, apportant un éclairage sur la prise en charge en ville. ➡ [actu G - numéro 1 : ICD](#)

Vous y retrouverez :

- ✓ Un rappel de la physiopathologie, de l'épidémiologie et des manifestations cliniques des ICD ;
- ✓ Un algorithme d'aide à la prise en charge thérapeutique des ICD ;
- ✓ Des recommandations sur les mesures de prévention ;
- ✓ Des schémas de délivrance des traitements adaptés à chaque GHT, qui ont été transmis aux MA ou référents antibiotiques de chaque hôpital support de GHT ;
- ✓ Les modalités microbiologiques pour le diagnostic de l'infection ;
- ✓ Une fiche conseil claire et accessible destinée aux patients.

Ce document vise à harmoniser les pratiques, optimiser la prise en charge et renforcer la prévention, tant en établissements de santé qu'en médecine de ville.

### ✦ **Besoin d'informations complémentaires ?**

Les équipes du **CPIAS BFC** et du **CRAtb BFC** restent disponibles pour répondre à vos questions. Vous pouvez également solliciter votre **Équipe Multidisciplinaire en Antibiothérapie (EMA)** ou votre **Équipe Mobile d'Hygiène (EMH)**.

Les équipes du CPIAS BFC et CRAtb BFC



Retrouvez les derniers flashs sécurité patients développés par la HAS en cliquant sur les liens ci-dessous :

- [Hospitalisation à domicile. Une organisation huilée pour ne pas avoir une HAD grippée](#)
- [Utilisation des morphiniques. Opiacé mal utilisé, surdosage assuré](#)
- [Effet tunnel en santé. L'appel à un ami peut sauver des vies.](#)

👉 **HAS & FORAP** : En 2023, la FORAP et la HAS ont organisé une **enquête nationale** de mesure de la culture de sécurité des soins auprès d'établissements de santé volontaires dont les résultats viennent d'être publiés. Les principaux enseignements sont présentés dans une [synthèse](#).

### En résumé

661 établissements ont participé à l'enquête. Plus de la moitié des réponses des professionnels ont pu être incluses dans l'enquête nationale, selon les critères d'inclusion.

Parmi les 10 dimensions de la culture de la sécurité des soins mesurée lors de l'enquête, aucune n'apparaît développée (score moyen supérieur à 75 %) (cf. figure ci-dessous).

En particulier, 5 dimensions ont des scores faibles ( $\leq 50\%$ ) et nécessitent donc que soient mise en œuvre des actions d'amélioration en priorité.

Il s'agit :

- ✓ des ressources humaines ;
- ✓ de la réponse non punitive à l'erreur ;
- ✓ du travail d'équipe entre les services de l'établissement ;
- ✓ du soutien du management pour la sécurité des soins ;
- ✓ de la perception globale de la sécurité.

Retrouvez les leviers et propositions d'actions permettant d'améliorer ces dimensions dans le [rapport](#) complet.

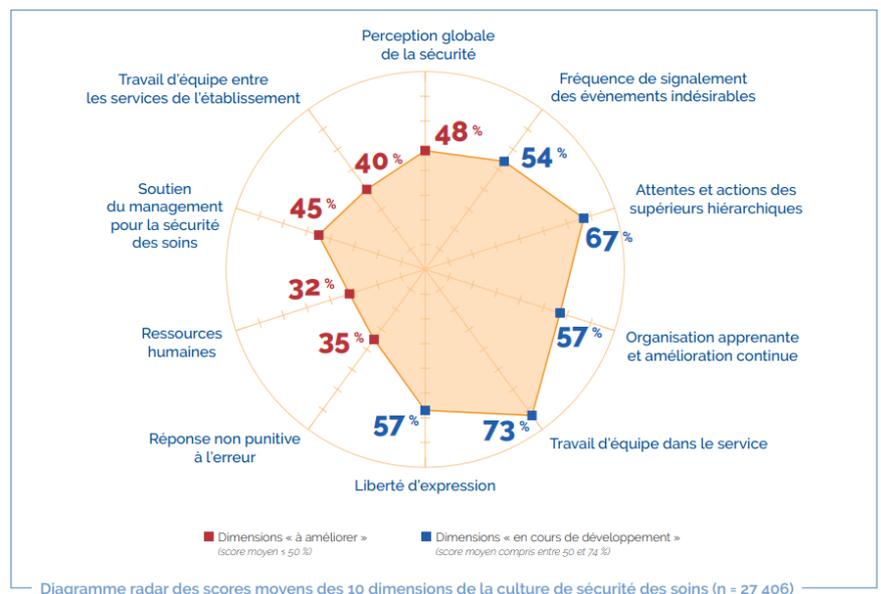


Diagramme radar des scores moyens des 10 dimensions de la culture de sécurité des soins (n = 27 406)

Vous trouverez également l'ensemble des informations autour de la culture de Sécurité des soins dans l'article HAS suivant : [résultats nationaux de l'enquête 2023 sur la mesure de la culture de sécurité des soins en établissement de santé](#).

## Alerte : Risque de confusion entre sachets-dose de Kétoconazole et sachets-dose d'anti-reflux

Nous souhaitons attirer votre attention sur un risque de confusion, identifié chez des patients à domicile, entre les sachets-dose de Kétoconazole à usage cutané et des sachets-dose d'anti-reflux tels que GAVISCON® (alginate de sodium, bicarbonate de sodium), ses génériques ou encore MAALOX® (hydroxyde d'aluminium, hydroxyde de magnésium)

En 2024, plusieurs cas d'erreurs médicamenteuses d'automédication ont été signalés en Bourgogne-Franche-Comté : des patients ont ingéré par erreur le contenu d'un sachet de Kétoconazole, croyant qu'il s'agissait de leur traitement anti-reflux. Cette erreur est rapidement détectée par les patients eux-mêmes en raison du goût particulier du produit. La majorité des cas rapportés sont asymptomatiques, bien que des irritations oro-pharyngées ou des vomissements aient été observés.

### Causes possibles de l'erreur :

- Ressemblance visuelle des sachets sous forme de sticks, souvent rangés ensemble dans la pharmacie familiale, ce qui favorise une confusion lors du choix du produit.
- Nom « Kétoconazole » : sa terminaison en « -azole », proche de celle des inhibiteurs de pompes à protons, peut amener les patients à croire qu'il s'agit d'un générique de GAVISCON® ou d'un autre traitement anti-reflux.



### Mesures de prévention lors de la délivrance de Kétoconazole en sachet-dose :

- Informer le patient : Signalez le risque de confusion si le patient utilise habituellement des traitements anti-reflux. Recommandez de ne pas ranger ces deux traitements côte à côte dans la pharmacie familiale.
- Renforcer l'étiquetage : Ajoutez une mention claire et visible sur la boîte et les sachets de Kétoconazole, comme « ATTENTION : NE PAS AVALER ».

Restons vigilants pour prévenir ce type d'accident et assurer la sécurité de nos patients. Pour rappel, toute erreur médicamenteuse avec cause produit (ressemblance des conditionnements, des noms des médicaments, étiquetage pas clair), avec ou sans effet indésirable, doit être signalée à votre Centre Régional de Pharmacovigilance.

## Vapotage et cannabinoïdes de synthèse : quels risques ?

En préambule, les produits de vapotage à base de nicotine sont soumis au Code de la consommation, concernant l'obligation générale de sécurité. (Règlement (CE) n°1272/2008 en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des mélanges dangereux) et au Code de la santé publique entraînant une limitation des volumes des contenants, la présence obligatoire d'un dispositif de sûreté pour les flacons, des règles encadrant la publicité de ces produits, l'interdiction de la vente aux mineurs et une déclaration préalable à leur commercialisation auprès de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail). Ces produits sont donc dans le champ de compétence de l'ANSES et du réseau de Toxicovigilance. Cependant, lorsque les produits de vapotage contiennent aussi des substances psychoactives, le réseau d'Addictovigilance (CEIP-A) et l'ANSM sont également concernés.

Ainsi, de nouveaux cas graves ont été signalés auprès des réseaux nationaux d'Addictovigilance et de Toxicovigilance après consommation par vapotage de substances psychoactives, notamment des cannabinoïdes de synthèse comme le PTC « pète ton crâne » ou le Buddha Blue. Les complications principalement rapportées sont, par ordre décroissant, neurologiques (perte de connaissance, malaise, amnésie voire convulsion, ...), addictologiques (dépendance, syndrome de manque), psychiatriques (épisodes délirants, hallucinations, idées suicidaires, ...) puis cardiovasculaires et digestives (vomissements voire hyperémèse cannabinique).

En France, le vapotage se banalise dans la société, en parallèle de la banalisation de l'usage des cannabinoïdes (filière « cannabis bien être ») et de la dénormalisation du tabac. Le vapotage devient un mode d'usage majeur des cannabinoïdes notamment chez les jeunes. Mais contrairement aux idées reçues, le vapotage de substances psychoactives ne réduit pas les risques et est même susceptible de les aggraver avec une action plus rapide des produits. La gravité est réelle : dans 35% des cas d'addictovigilance, il y a eu une hospitalisation en raison de complications neuropsychiatriques et cardiovasculaires et il y a une grande variabilité d'e-liquides vendus (composition et concentration de produit).

Pour en savoir plus : <https://ansm.sante.fr/actualites/vapotage-de-substances-psychoactives-hors-nicotine-des-pratiques-plus-risquees-quon-ne-le-pense?>



En cas de suspicion d'intoxication ou de dépendance aux substances psychoactives, vous pouvez orienter le patient vers une prise en charge addictologique adaptée, notamment via l'équipe de liaison et de soins en addictologie (ELSA) en cas d'hospitalisation.

Vous pouvez aussi déclarer tout événement indésirable lié au vapotage de substances psychoactives sur le portail de signalement : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

## Equipe Régionale d'Appui à la Gestion des Evènements

### Les fiches PARTAGE, un partage d'expériences !

L'ERAGE accompagne les établissements dans leur démarche d'analyse approfondie des causes des Evènements Indésirables Associés aux Soins et à l'Institutionnalisation (EI-ASAI).

L'analyse a pour principal objectif de **tirer des leçons de l'expérience**, et de mettre en place des actions permettant de **limiter la reproductibilité de l'évènement**. Si les actions d'amélioration proposées sont particulièrement utiles dans l'unité où s'est produit l'évènement indésirable, elles peuvent également être bénéfiques pour d'autres services ou d'autres établissements.

Ainsi, la diffusion et la communication des expériences vécues permettent d'en **partager les enseignements et de valoriser les bonnes pratiques** des équipes.

### Comment sont construites les fiches PARTAGE ?

A partir d'une capitalisation des cas analysés par les établissements, l'ERAGE propose aux établissements volontaires de construire des fiches Partage.

Une fiche Partage est **un cas fictif**, élaboré à partir de plusieurs prises en charge de patients ou résidents de la région sur une thématique particulière,

- qui **met en avant les causes profondes** les plus fréquemment identifiées,
- **les barrières existantes**
- **et les actions d'amélioration** portant à la fois sur la prévention, la récupération et l'atténuation de l'évènement indésirable.

### Où retrouver nos fiches PARTAGE ?

Toutes nos fiches sont téléchargeables sur notre site internet, rubrique ERAGE – fiches PARTAGE  
👉 [Fiches Partage - ERAGE](#)

Les dernières fiches partage publiées portent sur les sujets suivants :

- le règlement des pompes à morphine autocontrôlées,
- la prévention des feux au bloc opératoire
- la prévention des fausses-routes

**Si un évènement indésirable survenu dans votre établissement vous semble particulièrement porteur d'enseignements, vous pouvez contacter l'ERAGE afin de contribuer à l'élaboration d'une fiche partage.**

Pour plus d'information sur nos missions et nos accompagnements,

Contactez l'ERAGE : [erage@requa.fr](mailto:erage@requa.fr)

## WEBINAIRE AXÉ SUR LES INDICATEURS MOBILISÉS DANS LES PARCOURS EN CHIRURGIE

Le 20 juin 2024, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a organisé, avec l'appui du RéQua (structure régionale d'appui à la qualité en Bourgogne-Franche-Comté), un **webinaire axé sur les indicateurs mobilisés dans les parcours en chirurgie**, notamment en Réhabilitation Améliorée en Chirurgie (RAC) qui intègre la démarche d'amélioration continue comme un de ses principes fondamentaux : garantir des soins de haute qualité et centrés sur le patient tout en favorisant une récupération optimisée. Cet événement a réuni de nombreux professionnels de santé.

L'objectif de ce webinaire était de clarifier les différents domaines d'indicateurs mesurant : la qualité et la sécurité des soins, les résultats cliniques, les pratiques, les résultats des processus, les retours des patients sur les soins reçus, les IFAQ (Incitation Financière à la Qualité) ainsi que les liens entre ces derniers et leur mobilisation dans un parcours RAC.

Les retours d'expérience de l'Hôpital Nord Franche-Comté, de la Clinique Bénigne Joly et du Centre Hospitalier d'Auxerre ont mis en lumière la façon dont ces démarches d'évaluation continue de la qualité des soins ont été intégrées dans les pratiques des professionnels et les bénéfices obtenus.

Ces bénéfices incluent une amélioration notable de la qualité des soins et de la sécurité des patients, une optimisation des processus cliniques et une meilleure satisfaction des patients.

Ces RETEX ont mis en exergue l'importance de l'engagement collectif et du partage d'expériences pour avancer ensemble vers une amélioration continue des soins.

Ce webinaire a également été l'occasion de partages et d'échanges riches.

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté tient à remercier chaleureusement tous les intervenants et participants pour leur contribution active à ce webinaire.

**Vous pouvez accéder au replay du webinaire, via le lien suivant : [lien](#)**

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez contacter les cheffes de projets ARS :

- Sandrine FOURGEUX ([Sandrine.FOURGEUX@ars.sante.fr](mailto:Sandrine.FOURGEUX@ars.sante.fr))
- Sarah NEQQACHE ([Sarah.NEQQACHE@ars.sante.fr](mailto:Sarah.NEQQACHE@ars.sante.fr))

## Rhume : ordonnance obligatoire pour toute dispensation de médicament à base de pseudoéphédrine

L'ANSM fait évoluer les conditions de dispensation des vasoconstricteurs oraux contenant de la pseudoéphédrine utilisée pour soulager les symptômes du rhume. Depuis le 11 décembre 2024, une ordonnance doit obligatoirement être présentée lors de la délivrance de ces traitements. Il s'agit notamment des spécialités Actifed Rhume®, Dolirhume®, Humex Rhume®, Nurofen Rhume®, Rhinadvil Rhume® (liste complète des spécialités disponible sur le site de l'ANSM).

L'ANSM maintient par ailleurs sa recommandation précédente de ne pas utiliser ces médicaments dans le traitement des symptômes du rhume.

En effet, une enquête de pharmacovigilance, débutée en 2001 et menée par le CRPV de Toulouse, a identifié la survenue d'effets indésirables vasculaires graves tels que des infarctus du myocarde et des accidents vasculaires cérébraux ischémiques, liés à leur action pharmacologique qui peut s'exercer au-delà de la muqueuse nasale.

Les premières mesures de l'ANSM avaient rendu obligatoire la prescription des formes nasales et modifié l'information sur la notice des médicaments. Mais malgré les mesures de minimisation du risque mises en place (mise à jour des informations sur les médicaments, communication, interdiction de la publicité, fiches de bon usage), ces médicaments restaient largement utilisés sans respect des conditions d'utilisation, et banalisés.

Référence : Bulletin d'Information des Régions Grand-Est et Bourgogne/Franche-Comté. Echos de Pharmacovigilance n° 47 - Janvier 2025)

**Et n'oubliez pas que vous avez désormais la possibilité de recevoir directement dans votre boîte mail le bulletin régional du RRéVA, le CRIQUET'S**

### ABONNEZ-VOUS !

Il vous suffit de renseigner le formulaire en ligne sur la page dédiée au CRIQUET'S ici :

[CRIQUETS : Communiqué régional d'information sur la qualité et la sécurité des soins | Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté \(sante.fr\)](#)